Rapport sur les lieux et la qualité d'exécution obtenue au titre du service d'exécution des ordres Clients
Date de publication : 15/03/2024

Conformément à la Directive 2014/65/UE aux marchés d'instruments financiers (dite Directive MiF 2 ou MiFID 2) et à l'article 3 du règlement délégué (UE) 2017/ 576, La Banque Postale publie chaque année des informations sur les lieux et la qualité d'exécution obtenue pour les ordres de ses Clients sur les instruments financiers traités *via* sa Salle des Marchés.

Le présent document porte sur les ordres exécutés au cours de l'année 2023, concernant les dérivés de taux d'intérêt (A), les dérivés de change (B), les EMTN (C), les titres de créance (obligation et TCN) (D), les opérations de financement sur titres (OFT) (E).

Les termes employés sont définis en annexe.

I. Rapport sur les 5 premières plates-formes d'exécution

A. Dérivés de taux d'intérêt

Les dérivés de taux d'intérêt ont été exécutés pour le compte de ses Clients classifiés « Non Professionnels » (dits Clients de détail) et « Professionnels » face au compte propre de La Banque Postale (N° de Legal Entity Identifier : 96950066U5XAAIRCPA78), qui est donc la seule plate-forme d'exécution retenue.

Clients de détail :

Catégorie d'instruments	**Dérivés sur taux d'intérêt : Swaps, forwards et autres dérivés sur taux d'intérêt**				
Indiquer si < 1 ordre exécuté en moyenne par jour ouvrable de l'année précédente					**Oui**
Plate-forme d'exécution	**Proportion du volume d'ordres exécutés en pourcentage du volume total dans cette catégorie**	**Proportion du nombre d'ordres exécutés en pourcentage du nombre total dans cette catégorie**	**Pourcentage d'ordres passifs**	**Pourcentage d'ordres agressifs**	**Pourcentage d'ordres dirigés**
La Banque Postale	100%	100%	0%	0%	0%

Clients professionnels

Catégorie d'instruments	**Dérivés sur taux d'intérêt : Swaps, forwards et autres dérivés sur taux d'intérêt**				
Indiquer si < 1 ordre exécuté en moyenne par jour ouvrable de l'année précédente					**Oui**
Plate-forme d'exécution	**Proportion du volume d'ordres exécutés en pourcentage du volume total dans cette catégorie**	**Proportion du nombre d'ordres exécutés en pourcentage du nombre total dans cette catégorie**	**Pourcentage d'ordres passifs**	**Pourcentage d'ordres agressifs**	**Pourcentage d'ordres dirigés**
La Banque Postale	100%	100%	0%	0%	0%

B. Dérivés de change

Les dérivés de change ont été exécutés pour le compte de ses Clients classifiés « Non Professionnels » (dits Clients de détail) et « Professionnels » face au compte propre de La Banque Postale (N° de Legal Entity Identifier : 96950066U5XAAIRCPA78)..

Clients de détail :

Catégorie d'instruments	**Dérivés de change : Swaps, forwards et autres dérivés de change**				
Indiquer si < 1 ordre exécuté en moyenne par jour ouvrable de l'année précédente					**Oui**
Plate-forme d'exécution	**Proportion du volume d'ordres exécutés en pourcentage du volume total dans cette catégorie**	**Proportion du nombre d'ordres exécutés en pourcentage du nombre total dans cette catégorie**	**Pourcentage d'ordres passifs**	**Pourcentage d'ordres agressifs**	**Pourcentage d'ordres dirigés**
La Banque Postale	100%	100%	0%	0%	0%

Clients professionnels

Catégorie d'instruments	**Dérivés de change : Swaps, forwards et autres dérivés de change**				
Indiquer si < 1 ordre exécuté en moyenne par jour ouvrable de l'année précédente					**Oui**
Plate-forme d'exécution	**Proportion du volume d'ordres exécutés en pourcentage du volume total dans cette catégorie**	**Proportion du nombre d'ordres exécutés en pourcentage du nombre total dans cette catégorie**	**Pourcentage d'ordres passifs**	**Pourcentage d'ordres agressifs**	**Pourcentage d'ordres dirigés**
La Banque Postale	100 %	100 %	0%	0%	0%

C. EMTN

La Banque Postale a proposé à ses clients « Non Professionnels » et « Professionnels » des produits de placement structurés sous forme d'EMTN. Les EMTN distribués ont tous été émis par La Banque Postale dans le cadre de son programme EMTN. La seule plateforme d'exécution ainsi retenue est La Banque Postale ((N° de Legal Entity Identifier : 96950066U5XAAIRCPA78).

Clients de détail :

Catégorie d'instruments	**EMTN**				
Indiquer si < 1 ordre exécuté en moyenne par jour ouvrable de l'année précédente					**Oui**
Plate-forme d'exécution	**Proportion du volume d'ordres exécutés en pourcentage du volume total dans cette catégorie**	**Proportion du nombre d'ordres exécutés en pourcentage du nombre total dans cette catégorie**	**Pourcentage d'ordres passifs**	**Pourcentage d'ordres agressifs**	**Pourcentage d'ordres dirigés**
La Banque Postale	100%	100%	0%	0%	0%

Clients professionnels

Catégorie d'instruments	**EMTN**				
Indiquer si < 1 ordre exécuté en moyenne par jour ouvrable de l'année précédente					**Oui**
Plate-forme d'exécution	**Proportion du volume d'ordres exécutés en pourcentage du volume total dans cette catégorie**	**Proportion du nombre d'ordres exécutés en pourcentage du nombre total dans cette catégorie**	**Pourcentage d'ordres passifs**	**Pourcentage d'ordres agressifs**	**Pourcentage d'ordres dirigés**
La Banque Postale	100%	100%	0%	0%	0%

D. Titres de Créance (obligations et TCN)

La négociation de Titres de Créance sur le marché primaire et secondaire a été proposé par La Banque Postale à ses clients « Professionnels ». Les Titres de Créance sont traités face au compte propre de La Banque Postale. La seule plateforme d'exécution ainsi retenue est La Banque Postale (N° de Legal Entity Identifier : 96950066U5XAAIRCPA78).

Clients professionnels

Catégorie d'instruments	**Titres de Créance**				
Indiquer si < 1 ordre exécuté en moyenne par jour ouvrable de l'année précédente					**Oui**
Plate-forme d'exécution	**Proportion du volume d'ordres exécutés en pourcentage du volume total dans cette catégorie**	**Proportion du nombre d'ordres exécutés en pourcentage du nombre total dans cette catégorie**	**Pourcentage d'ordres passifs**	**Pourcentage d'ordres agressifs**	**Pourcentage d'ordres dirigés**
La Banque Postale	100%	100%	0%	0%	0%

E. Opérations de financement sur titres (OTF)

Les ordres des clients concernant les opérations de financement sur titres (OTF) exécutés par La Banque Postale au cours de l'année 2021 ont été uniquement traités avec des clients catégorisés « Professionnels ».. La seule plateforme d'exécution retenue est La Banque Postale (N° de Legal Entity Identifier : 96950066U5XAAIRCPA78).

Clients professionnels

Catégorie d'instruments	**Instruments de dette (obligations et instruments du marché monétaire)**				
Indiquer si < 1 ordre exécuté en moyenne par jour ouvrable de l'année précédente					**Non**
Plate-forme d'exécution	**Proportion du volume d'ordres exécutés en pourcentage du volume total dans cette catégorie**	**Proportion du nombre d'ordres exécutés en pourcentage du nombre total dans cette catégorie**	**Pourcentage d'ordres passifs**	**Pourcentage d'ordres agressifs**	**Pourcentage d'ordres dirigés**
La Banque Postale	100%	100%	0%	0%	0%

II. Rapport sur la qualité d'exécution obtenue

Cf. Règlement Délégué (UE) 2017/576 art 3.3

A. Explication de l'importance relative que l'entreprise a accordée au prix, aux couts, à la rapidité et à la probabilité de l'exécution ou à tout autre facteur, y compris qualitatif, dans son évaluation de la qualité de l'exécution

Les facteurs d'exécution que la Banque Postale retient pour obtenir le meilleur résultat possible sont par ordre décroissant d'importance :

- le prix total pour le client en prenant en compte le prix de l'instrument financier et, le cas échéant les coûts liés à l'exécution ;
- la taille de l'ordre et la liquidité disponible sur le marché ;
- La vitesse et la probabilité d'exécution de l'ordre
- et tout autre élément pertinent relatif à l'exécution de l'ordre

Si le prix total, la taille de l'ordre, la liquidité du marché sont les facteurs décisifs pour obtenir le meilleur résultat possible, La Banque Postale détermine l'importance de tout facteur en fonction des caractéristiques de l'ordre traité et de l'instrument financier concerné.

Enfin lorsque La Banque Postale a reçu une instruction spécifique de la part d'un client, elle exécute l'ordre en suivant cette instruction (cf Comofi L533-18). Si l'instruction ne couvre qu'une partie de l'ordre, La Banque Postale applique sa politique de Best Exécution pour les autres parties ou aspects de l'ordre (cf. considérant 102 du RD (UE) 2017/565).

B. Description des éventuels liens étroits, conflits d'intérêts et participations communes avec une ou plusieurs des plateformes utilisées pour exécuter les ordres

Non Applicable. La seule plate-forme d'exécution utilisée pour exécuter les ordres a été La Banque Postale (N° de Legal Entity Identifier : 96950066U5XAAIRCPA78).

En tout état de cause, La Banque Postale applique une Politique de gestion des situations de conflits d'intérêts de façon à assurer en permanence la primauté de l'intérêt du Client.

C. Description de tout accord particulier conclu avec des plates-formes d'exécution concernant les paiements effectués ou reçus, les rabais, remises ou avantages non monétaires obtenus

Non Applicable. La seule plate-forme d'exécution utilisée pour exécuter les ordres a été La Banque Postale (N° de Legal Entity Identifier : 96950066U5XAAIRCPA78).

D. Explication, le cas échéant, des facteurs ayant conduit à modifier la liste des plates-formes d'exécution mentionnée dans la politique d'exécution de l'entreprise

Non Applicable. La seule plate-forme d'exécution utilisée pour exécuter les ordres a été La Banque Postale (N° de Legal Entity Identifier : 96950066U5XAAIRCPA78).

E. Explication de la manière dont l'exécution des ordres varie selon la catégorie de clients, dans le cas où l'entreprise traite différemment diverses catégories de clients et où cela peut avoir une incidence sur les modalités d'exécution des ordres

Le prix total est le facteur d'exécution prépondérant retenu. Il s'applique de la même manière à tous les Clients, qu'ils soient catégorisés « Non Professionnels » ou « Professionnels ».

F. Indication du fait que d'autres critères ont été ou non privilégiés par rapport au prix et aux coûts immédiats lors de l'exécution des ordres des clients de détail, et une explication de la manière dont ces autres critères ont été déterminants pour atteindre le meilleur résultat possible en termes de coût total pour le client

Aucun autre critère n'a été privilégié par rapport au prix total lors de l'exécution des ordres des clients de détail. Néanmoins, il est précisé qu'en cas de situation de marché atypique (« stressed market »), la prépondérance du facteur prix total est reconsidérée en tenant compte de la volatilité et de la liquidité du Marché.

G. Explication de la manière dont l'entreprise d'investissement a utilisé le cas échéant des données ou des outils en rapport avec la qualité d'exécution, notamment des données publiées en vertu du règlement délégué (UE) 2017/575

La Banque Postale n'a pas utilisé de données ou d'outils en rapport avec la qualité d'exécution. Elle n'a pas eu recours aux services de tiers en la matière.

H. S'il y a lieu, une explication de la manière dont l'entreprise d'investissement a utilisé des éléments provenant d'un fournisseur de système consolidé de publication conformément à l'article 65 de la directive 2014/65/UE

Non applicable. cf G.

Annexe - Définitions

Meilleure exécution : obligation de prendre toutes les mesures suffisantes pour obtenir le meilleur résultat possible pour ses clients lors de l'exécution d'ordres en leur nom, en prenant en compte les facteurs d'exécution.

Facteurs d'exécution : conformément au I de l'article L. 533-18 du CMF, les facteurs à prendre en compte afin d'obtenir le meilleur résultat possible pour son Client sont les suivants : le prix, le coût, la rapidité, la probabilité d'exécution et de règlement, la taille, la nature de l'ordre, et toutes autres considérations relatives à l'exécution de l'ordre. Lorsque le prestataire de services d'investissement exécute un ordre pour le compte d'un client non professionnel, le meilleur résultat possible est déterminé sur la base du coût total.

Coût ou prix total : le coût total est le prix de l'instrument financier augmenté des coûts liés à l'exécution, qui incluent toutes les dépenses encourues par le client directement liées à l'exécution de l'ordre, y compris les frais propres au lieu d'exécution, les frais de compensation et de règlement et tous les autres frais éventuellement payés à des tiers ayant participé à l'exécution de l'ordre.

Ordres passifs : ordres, inscrits dans le carnet d'ordres, qui ont apporté de la liquidité.

Ordres agressifs : ordres, inscrits dans le carnet d'ordres, qui ont absorbé de la liquidité.

Ordres dirigés : ordres pour lesquels les clients ont spécifié par avance la plate-forme d'exécution.

Plate-forme d'exécution :

Le terme plate-forme d'exécution peut faire référence à:

- un marché réglementé;
- une plateforme multilatérale de négociation (en anglais, multilateral trading facility ou MTF) ;
- une plateforme organisée de négociation (en anglais, organised trading facility ou OTF) ;
- un internalisateur systématique (en anglais, systematic internaliser ou SI) ;
- un teneur de marché;
- un autre fournisseur de liquidité; et
- toute entité qui occupe une fonction similaire dans un pays tiers.

Les trois premiers sont aussi qualifiés de plateformes de négociation.